



Fédération des Étudiant·e·s Francophones

Communiqué de presse

Le 13 avril 2026

La FEF dépose une proposition de loi sur la rémunération des stages

Bruxelles, le 13 avril 2026 – La FEF dépose au parlement fédéral une proposition de loi pour rémunérer les stages de longue durée. La Belgique fait encore parti des mauvais élèves en la matière. La Fédération des Étudiant·e·s Francophones (FEF) appelle le Parlement à faire évoluer la législation d’ici la rentrée prochaine.

Des coûts supportés par l’étudiant

Aujourd’hui, réaliser un stage implique bien souvent de supporter des frais importants : déplacements, matériel, parfois logement. Dans le même temps, les étudiants doivent fréquemment renoncer à un job étudiant en raison de la charge que représente leur stage.

« Aujourd’hui, on demande aux étudiants de payer pour travailler, ce n’est pas normal. La situation est d’autant plus grave quand on demande à des stagiaires de faire le travail de leurs collègues absents. » a déclaré Adam Assaoui, Président de la FEF.

Pour la FEF, les stages sont une opportunité d’apprentissage indispensable, mais ils représentent trop souvent un stress financier dans les conditions actuelles.

Les étudiants demandent au parlement d’agir

La FEF a envoyé aux chefs de groupes fédéraux, une proposition de loi pour mieux encadrer les stages et alléger la charge financière que représente un stage pour l’étudiant. Le texte prévoit d’imposer aux organismes d’accueil le remboursement des frais directement liés au stage, en particulier les frais de déplacement et le matériel nécessaire à sa réalisation. Il introduit également une gratification obligatoire pour les stages dont la durée dépasse 6 semaines

■ **Président** : Adam Assaoui | T 0473 93 45 85 | adam.assaoui@fef.be

Fédération des Étudiant·e·s Francophones ASBL

Rue du Canon 23 · 1000 Bruxelles | BCE 0445.938.395 | RPM Bruxelles | contact@fef.be | www.fef.be | T 02 223 01 54 | IBAN BE92 0010 7276 4123